

1. Champ d'application

Les présentes conditions d'utilisation des services d'Open Banking (ci-après «Conditions») s'appliquent en plus des conditions générales (CG) et complètent les autres contrats conclus entre le client ou la cliente de la banque (ci-après «Client») et la Banque Hypothécaire de Lenzbourg SA (ci-après la «HBL»). La présente régit l'utilisation des services Open Banking ou de Mobile Banking proposés par la HBL ou par des prestataires tiers via Internet et/ou au moyen d'applications mobiles (ci-après «Applications Open Banking» et «Services Open Banking»).

2. Exclusion de garantie et de responsabilité concernant les applications Open Banking de la HBL et de prestataires tiers

Le Client peut utiliser les services Open Banking via des applications Open Banking spécifiques mises à disposition par la HBL ou des prestataires tiers.

Dans la mesure où la HBL propose elle-même des applications Open Banking au Client, elle le fait uniquement sur une base en l'état et telle que disponible à l'exclusion de toute garantie. En particulier, la HBL n'assume aucune garantie quant à l'absence de perturbations, d'interruptions et d'erreurs dans le fonctionnement et l'accès à ses applications Open Banking.

Si et dans la mesure où le Client utilise des applications Open Banking proposées par des prestataires tiers, le Client accepte qu'il utilise les applications Open Banking à ses propres risques et que l'utilisation des applications Open Banking est régie par les conditions d'utilisation du prestataire tiers concerné. La HBL décline toute garantie et responsabilité concernant les applications Open Banking de fournisseurs tiers, en particulier, la HBL ne garantit en aucun cas que :

- les applications de Open Banking fonctionnent sans perturbation, sans interruption et sans erreur ;
- les serveurs ou sites web respectifs des applications Open Banking soient exempts de virus ou d'autres éléments nuisibles ;
- les Données client ne soient traitées par les prestataires tiers que de manière légale et aux fins convenues ;
- les Données client ne soient pas divulguées par les fournisseurs tiers dans des pays où la protection des données n'est pas adéquate ;
- les fournisseurs tiers respectent les obligations de confidentialité légales et/ou contractuelles et ne transmettent pas les Données client à des tiers non autorisés (dans le pays ou à l'étranger) ;
- les applications Open Banking garantissent une sécurité des données adaptée au risque par des mesures techniques et organisationnelles appropriées.

La HBL décline toute responsabilité pour tous dommages, coûts ou dépenses que le Client pourrait encourir à la suite de dérangements, d'interruptions (y compris travaux de maintenance liés au système) ou d'erreurs de ses propres applications Open Banking ou d'applications Open Banking de prestataires tiers. En cas de défauts ou d'erreurs qui entravent ou suppriment le bon fonctionnement ou la sécurité des applications Open Banking, le Client doit cesser de les utiliser et informer immédiatement la HBL ou le prestataire tiers concerné.

3. Secret bancaire et protection des données

La HBL est soumise à des obligations légales de confidentialité concernant les données relatives à la relation d'affaires avec le client («Données client»), notamment dans le cadre du secret bancaire suisse et du droit de la protection des données. Le Client accepte que le téléchargement, l'installation ainsi que l'utilisation des applications Open Banking proposées par la HBL ou par des prestataires tiers (par ex. l'utilisation d'apps sur un appareil mobile dans le cadre du Mobile Banking) peuvent conduire à ce que des tiers (par ex. fournisseurs tiers d'applications Open Bank, fabricants d'appareils, fournisseurs de plateformes de distribution d'apps, opérateurs de réseau) en Suisse et à l'étranger concluent à une relation de Client bancaire avec la HBL, obtiennent l'accès aux Données client (p. ex. en cas de stockage de Données sur l'appareil ou en cas de perte de l'appareil, sur les serveurs du fournisseur tiers, etc.), et/ou que des Données client soient communiquées à de tels tiers (p. ex. la transmission de données de transaction, de données financières et de données d'utilisation à des fournisseurs tiers). Le Client libère par conséquent la HBL (ainsi que sa direction, ses employés, ses représentants et ses mandataires) de ses obligations de confidentialité, notamment dans le cadre du secret bancaire suisse et du droit de la protection des données, et consent à la communication correspondante de Données client à des tiers.

Le Client accepte que, dans le cadre des applications Open Banking, les Données client puissent être transmises à des destinataires ayant leur siège à l'étranger (par ex. lorsque des fournisseurs tiers d'applications Open Banking enregistrent ou traitent des données de clients sur des serveurs étrangers). Dans ce contexte, les Données client peuvent être transmises dans des pays où la protection des données est adéquate ou non. Le Client consent à de tels transferts de données à l'étranger et accepte que les données transmises à l'étranger ne soient plus protégées par le droit suisse et que les lois ainsi que des décisions d'autorités étrangères peuvent exiger la transmission de ces données aux autorités et autres tiers.

Si et dans la mesure où le Client utilise des applications Open Banking proposées par des fournisseurs tiers, le Client accepte que, du point de vue de

la protection des données, il utilise ces applications Open Banking à ses propres risques et que l'utilisation de ces applications Open Banking est exclusivement régie par les conditions du fournisseur tiers concerné.

Du point de vue de la protection des données, le prestataire tiers est considéré comme un responsable du traitement indépendant et est donc seul responsable du traitement légal des Données client. La HBL ne peut ni contrôler ni influencer le traitement des Données client par le prestataire tiers. La HBL exclut donc toute garantie quant au traitement légal des données clients par les prestataires tiers et toute responsabilité à cet égard vis-à-vis du Client.

Le Client libère donc HBL (ainsi que sa direction d'entreprise, ses employés, ses représentants et ses mandataires) de ses obligations de confidentialité, notamment dans le cadre du secret bancaire suisse et de la législation sur la protection des données, et consent à la communication correspondante des Données client à des tiers.

4. Entrée en vigueur et modifications

Les présentes Conditions remplacent toutes les versions précédentes et entrent en vigueur immédiatement. La HBL se réserve le droit de modifier ces Conditions à tout moment. Celles-ci sont communiquées au Client par voie de circulaire ou par tout autre moyen approprié et sont considérées comme acceptées sans contestation dans un délai de 30 jours.

HBL/01.01.2025